

FOCUS

sur une animation phare de l'USLD



**Une action pour raviver des souvenirs et être actif
sur un temps d'échange**

**Depuis juin 2026, deux nouvelles bénévoles ont intégré
notre équipe. Il s'agit de Leslie et de Sylvia.**

**Résidentes de Puteaux, elles ont chacune un petit chien
adorable. Leslie est diplômée en médiation animale. Elles
se sont présentées à nous l'an passé, pour faire bénéficier
à nos résidents de séances individuelles et collectives de
médiation animale.**

**Le succès fut au rendez-vous dès la première séance.
Tant d'espièglerie, de douceur, de caresses, de petites
croquettes à donner en récompense.**

Le rendez-vous est régulier : tous les quinze jours, le mardi matin, soit en chambre, soit dans une salle dédiée à cette activité.

Les deux chiens, complices dans la vie, offrent un moment de joie, faisant rire et sourire ceux qui croisent leur route.

Au-delà de notre ressenti, qu'est-ce que la médiation animale ?

Leslie nous livre un extrait de son mémoire de certificat.

Que sont les activités de médiation animale ?

La médiation animale consiste à proposer des activités encadrées où la personne malade interagit avec un animal spécialement éduqué. Ces séances, animées par des personnes certifiées, stimulent les sens, la mémoire et la motricité grâce à des gestes simples comme caresser, nourrir ou brosser l'animal. Elles favorisent l'apaisement, le plaisir et le sentiment d'utilité, tout en créant un lien affectif sécurisant. Les animaux mobilisés peuvent être des chevaux, des chiens, des chats ou des lapins, selon les objectifs et les capacités des participants. Cette action est ouverte à toutes les personnes malades, quel que soit le stade de la maladie.

Quel est l'objectif de la médiation animale ?

Les ateliers de médiation animale visent à mobiliser les fonctions motrices et cognitives, à solliciter les cinq sens, à améliorer le bien-être psychologique, physique et social, à réduire l'apathie et à procurer un apaisement émotionnel. Le contact avec l'animal, qu'il soit tactile, visuel ou auditif, stimule la mémoire et la mobilité, tout en renforçant le sentiment d'utilité et de réconfort.

Comment se déroulent les séances de médiation animale ?

Les séances se déroulent en petit groupe, dans un cadre sécurisé et bienveillant. Elles peuvent inclure des équidés ou des animaux de compagnie tels que des chiens, des chats ou des lapins. Chaque atelier est encadré par des personnes certifiées en

médiation animale, qui construisent les activités en fonction des capacités et des besoins des participants. Un temps d'échanges avec les aidants et les personnes malades clôture la séance.

Quels sont les bénéfices de la médiation animale ?

La présence d'un animal peut être source de stimulation mnésique. Ce retour au passé dans le vécu d'une situation positive et agréable avec un animal va permettre de réinvestir le vécu du corps. Cela va contribuer à retrouver son schéma corporel, à repousser la perte de ses limites corporelles et donc éviter la rupture avec une certaine réalité.

Ainsi, une étude de 2008 sur les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer prouve que la médiation animale permettrait de réduire la fréquence des crises de démence. Par ailleurs, elle aurait une incidence sur l'alimentation avec un apport nutritionnel qui s'améliorerait significativement.

La thérapie assistée d'animaux est citée parmi les thérapies non médicamenteuses recommandées en première intention pour le traitement des troubles du comportement en situation de crise. Elles peuvent permettre également de diminuer la fréquence et l'intensité des troubles du comportement et d'éviter le recours à des traitements médicamenteux.

Les effets observés incluent le maintien des capacités physiques et cognitives, le renforcement de l'estime de soi, le plaisir et la détente, ainsi qu'un sentiment de bien-être et d'utilité. Le contact avec l'animal agit comme un véritable apaisant, notamment chez les personnes agitées ou présentant des troubles du langage, grâce à une communication non verbale.

Sources : Médiation animale | France Alzheimer

Haute Autorité de Santé - Maladie 46 d'Alzheimer et maladies apparentées : prise en charge des troubles du comportement perturbateurs (has-sante.fr)